



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 71284

Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les conséquences sanitaires de la présence d'amiante dans les véhicules pour les professionnels de la réparation de véhicules de tourisme ou de véhicules industriels. Ces professionnels ont été en contact permanent avec les particules d'amiante, notamment en intervenant sur les freins et embrayages des véhicules. Il en résulte que certains de ces professionnels souffrent aujourd'hui des conséquences de cette présence d'amiante. Il lui demande donc si le Gouvernement entend leur reconnaître les maladies liées à l'amiante comme maladie professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71284

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 décembre 2001, page 7499